

L'essentiel en Somme

33

Service aménagement et prospective

Les documents d'urbanisme du département de la Somme



Dans la Somme, au 1^{er} janvier 2022, 445 communes au total sont dotées d'un document d'urbanisme applicable, soit 57 % :

- 358 communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) / plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) / plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH)
 - 136 de plans locaux d'urbanisme ;
 - 129 de plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
 - 93 de plans locaux d'urbanisme intercommunaux et habitat.
- 87 communes dotées d'une carte communale (CC) dont 1 carte communale partielle
- Sur le reste du département s'applique le règlement national d'urbanisme (RNU), soit 337 communes et une part de 43 %



La durée moyenne d'élaboration d'un plan local d'urbanisme est de 4,5 ans dans le département de la Somme.







Le service public de la diffusion du droit

Liberté Égalité Fraternité

Règles d'urbanisme applicables lors de la création ou d'une nouvelle commune

Code de l'urbanisme Version en vigueur au 27 août 2021 Création d'une commune nouvelle (Article L153-4)

En cas de création d'une commune nouvelle, les dispositions des plans locaux d'urbanisme applicables aux anciennes communes restent applicables.

Elles peuvent être modifiées ou mises en compatibilité avec une opération d'utilité publique ou d'intérêt général jusqu'à l'approbation ou la révision d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire de la commune nouvelle.

La procédure d'élaboration ou de révision de ce dernier plan est engagée au plus tard lorsqu'un des plans locaux d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune nouvelle doit être révisé en application du 1° de l'article L. 153-31.





Les plans d'occupations des sols, dont la suppression avait été prévue initialement au 31 décembre 2015 par la loi Alur de 2014, ont tiré leur révérence au 31 décembre 2020. Le dernier report a été fixé par la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

(1)

Les schémas de cohérence territoriale

Schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois :

- Approuvé le 21/12/2012
- Exécutoire à compter du 20/05/2013
- Révision prescrite le 19/12/2018

Schéma de cohérence territoriale du pays Bresle Yères :

Approuvé le 18/12/2020

Schéma de cohérence territoriale du pays Santerre Haute Somme :

- Approuvé le 13/12/2017
- Exécutoire à compter du 18/02/2018

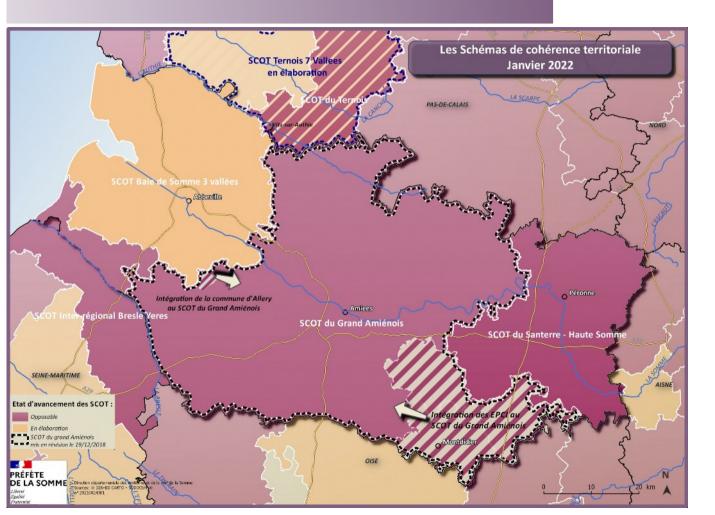
Schéma de cohérence territoriale baie de Somme Trois Vallées :

Prescrit le 14/12/2015

Schéma de cohérence territoriale Ternois 7 vallées :

Prescrit le 24 juin 2021

État des lieux des schémas de cohérence territoriale



Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux

Communauté de communes Territoire Nord Picardie :

- Bernavillois approuvé le 28/11/2017
- Bocage Hallue approuvé le 28/11/2017
- Doullennais prescrit le 12/05/2015

Communauté de communes Avre Luce Noye :

(PLUi prescrit le 24/10/2019)

- Val de Noye approuvé le 11/03/2020
- Avre Luce Noye prescrit le 24/10/2019

Communauté de communes Nièvre et Somme :

- Val de Nièvre et Environs approuvé le 25/02/2020
- Ouest d'Amiens approuvé le 25/02/2020

Communauté de communes du Pays du Coquelicot :

■ approuvé le 10/12/2018

Communauté de communes Somme Sud-Ouest :

- Région d'Oisemont prescrit le 02/10/2015
- Sud Ouest Amiénois prescrit le 04/12/2013
- Contynois prescrit le 18/12/2013 arrêt projet au 25/11/2019

Communauté de communes Interrégionale d'Aumale-Blangy-sur-Bresle :

■ Blangy-sur-Bresle prescrit le 08/07/2015

Communauté de communes du Grand Roye :

prescrit le 15/02/2017

Communauté de communes de la Haute Somme :

prescrit le 11/05/2017

Communauté de communes du Ternois :

■ L'Auxilois prescrit le 07/02/2013

Communauté de communes du Vimeu :

■ Vimeu Industriel approuvé le 29/01/2020

Communauté de communes des Villes Sœurs :

■ Bresle Maritime prescrit le 22/06/2017

Communauté d'Agglomération de la baie de Somme :

prescrit le 29/06/2017

Communauté de communes du Val de Somme :

approuvé le 05/03/2020

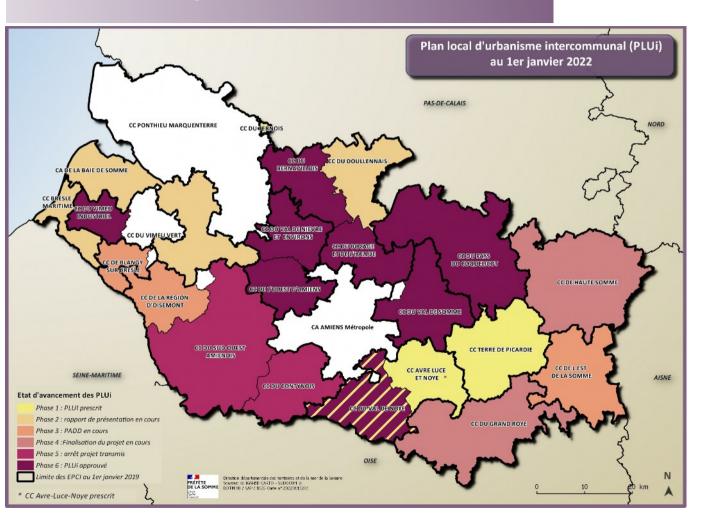
Communauté de communes Terre de Picardie :

prescrit le 30/01/2020

Communauté de communes de l'Est de la Somme :

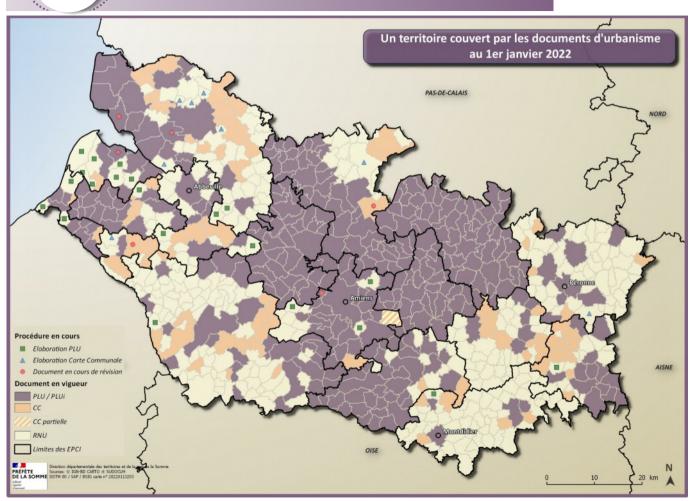
prescrit le 13/09/2018

État des lieux des plans locaux d'urbanisme intercommunaux



(3)

L'état d'avancement des documents d'urbanisme à l'échelle communale

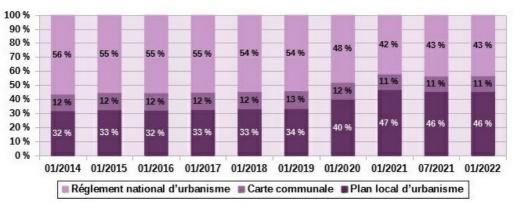




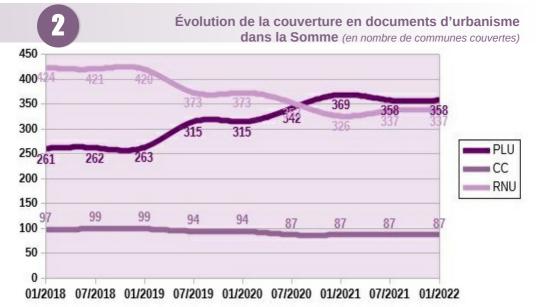
État des lieux en quelques chiffres

1

Évolution de la couverture en documents d'urbanisme dans la Somme (en % de communes)



Source: DDTM80

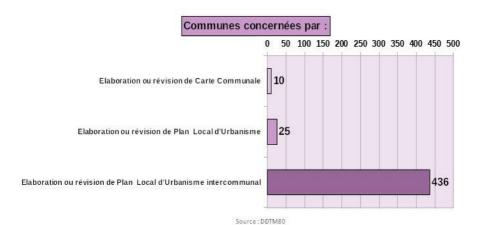


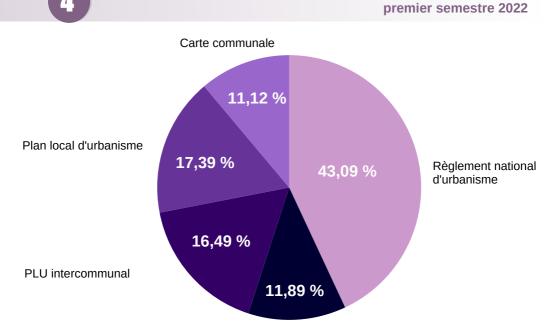
Source: DDTM80

Une fois toutes les procédures en cours finalisées :

- 95 % des communes de la Somme seront couvertes par un DU ;
- 5 % des communes, soit 42, resteront au RNU

Répartition des documents d'urbanisme au





PLU intercommunal et habitat



Le GéoPortail de l'Urbanisme - GPU -

0

Qu'est-ce que le GPU?

Le Géoportail de l'urbanisme est le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Cohésion des territoires (MCT) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Il a été créé en avril 2016 pour accueillir en 2020 tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire national.

Il a pour mission de rendre accessible les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site (qu'ils soient particuliers, professionnels de l'urbanisme, ou des établissements publics), qui peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse, la réglementation d'urbanisme qui s'y applique.

L'article 1 de l'ordonnance du 19 décembre 2013 rend obligatoire la publication des DU via le GPU au 1^{er} janvier 2020

2

Administration, contenu et rôle du GPU

Le GPU est un site gouvernemental administré par l'IGN et l'État. Il garantit que les informations visibles sont bien celles transmises par les personnes morales habilitées (collectivités locales, services de l'État, Établissements Publics...etc.). Les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent assurer la mise en ligne des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire (SCoT; PLU; PLUi; CC; POS; PSMV). Les autorités compétentes en matière de servitudes d'utilité publique (SUP) qui ont la charge de mettre en ligne les servitudes doivent mettre à disposition ces informations sur le site.

Le Géoportail de l'urbanisme permet à chaque citoyen de :

- localiser son terrain, faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent;
- consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune);
- télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format PDF);
- afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne...);
- créer et diffuser sa propre carte (prescriptions à représenter, outils de dessin ;
- connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain.

les chiffres du département de la Somme :

Actuellement, le GPU concentre pour le territoire samarien : 4 PLUi, 1 PLUiH, 52 PLU et 24 cartes communales.

3

L'articulation avec le portail @CTES

Dès l'été 2020, l'interconnexion entre le GPU et le portail juridique @CTES sera progressivement mise en oeuvre. Le GPU servira de plateforme support à l'enregistrement des actes d'urbanisme dans @CTES dès lors que la collectivité sera raccordée au GPU afin de favoriser la dématérialisation globale des actes d'urbanisme.

Pour rappel, la loi NOTRe impose aux communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre, à partir du 8 août, l'utilisation d'@CTES pour l'enregistrement des actes d'urbanisme.



Les documents d'urbanisme













AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE

ECONOMIE AGRICOLE

ENVIRONNEMENT ET LITTORAL

RISQUES ET SECURITÉ ROUTIÈR

HABITAT ET CONSTRUCTIO

SERVICES TERRITORIAUX

Directrice de la publication : Emmanuelle CLOMES

Conception : Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Service aménagement et prospective

Réalisation : Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Service aménagement et prospective

Bureau de la connaissance et de la prospective